



BVABO -

Bulletin d'information de l'association

Bien vivre au Bois d'Oingt et en Pays beaujolais- 20 décembre 2024

plusieurs articles ont été mis en ligne sur notre site depuis le dernier bulletin. Nous mettons un lien pour donner accès en direct.

- 1- **Le site de l'association est en refonte** avec une nouvelle présentation : une photo des paysages viticoles en automne vous accueille. <http://bvabo.fr>

Mais le travail est loin d'être terminé : actuellement la fonction « Recherche... » accessible au public n'est pas activée ; les statistiques de connexion manquent et ne sont pas détaillées. Prenons patience : le principal est de ne rien perdre. En effet, la plupart des articles que nous mettons en ligne ont un intérêt durable : il s'agit d'informations ou de textes de référence. Seuls quelques articles annoncent des événements passagers.



- 2- 19 décembre 2024- **Le SCOT. Le Schéma de Cohérence Territorial** qui organise le développement du Beaujolais pour **2021 à 2045** était en révision depuis 2019.

La nouvelle version du texte a été arrêtée et votée ; l'**Enquête Publique** organisée par le Syndicat Mixte du Beaujolais, qui en est responsable, est terminée. Nous avons mis en ligne sur le site le Projet d'aménagement stratégique (PAS) qui indique les orientations générales et présente les autres documents de l'enquête. Attention ce texte arrêté n'est pas encore applicable

Marie-France Rochard, présidente de l'association, a rencontré le 17 décembre la commissaire enquêtrice et lui a remis un document listant certains points non résolus concernant les **augmentations de population envisagées mais non imposées** et la protection des paysages.

Voir l'article <http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/index.php/urbanisme/538-scot-beaujolais-enquete-publique-2024>

- 3- 5 décembre 2024 – **Les vitraux de l'église du Bois-d'Oingt** sont en danger.

L'association a alerté la commune et la Fondation du Patrimoine depuis deux ans. Des travaux sont en cours mais ces vitraux de 1867, réalisés par un maître-verrier renommé de Toulouse, Louis-Victor Gesta, mériteraient d'être classés. Ils doivent être protégés et réparés avec le plus grand soin. Est-ce le cas ? Les photos prises nous inquiètent. Des trous nouveaux apparaissent.



verrière de gauche représentant sainte Elisabeth. Photo prise de l'extérieur



4- Rémy Dubost, trésorier de l'association BVABO, nous a quittés en avril.

Nous lui rendons hommage en rappelant avec quelques photos, combien il a été actif et disponible ces quinze dernières années pour du bénévolat culturel et lors de rencontres amicales.

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/index.php/bien-vivre-au-bois-d-oint-et-en-pays-beaujolais/520-remy-dubost>

5- Enquête publique sur la cession de chemins ruraux ou parcelles publiques.

L'association a répondu à cette enquête concernant deux des dossiers. **Le chemin du Nizy** en demandant son maintien dans le domaine public. Même si actuellement, il aboutit en impasse au milieu de terres agricoles, il pourrait être prolongé vers l'étang du Nizy et constituer ainsi une balade pédestre agréable en milieu ombragé. Il faut préserver le futur. Nous insistons sur ce point. D'autres communes s'unissent pour longer l'Azergues. Le vallon du Nizy concernerait Oingt, Moiré, Le Bois-d'Oingt, Bagnols, Légny.

Le chemin des carrières où des aménagements devraient être faits pour prévoir l'emplacement de quelques bancs (un terrain plat et la vue sur Moiré et les collines). Les clôtures des nouvelles constructions et leurs enrochements ne doivent pas empiéter sur la largeur du chemin. Au contraire lors de la demande de permis de construire, la commune devrait à chaque fois élargir l'emprise de ces chemins en acquérant une bande, permettant aux voitures de se croiser mais aussi le passage des piétons ou des vélos. De l'urbanisme à court terme indispensable pour le futur. <http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/images/Environnement/2024/cheminNizy.pdf>

Sur ces deux dossiers la commune doit prendre elle-même la décision et le commissaire-enquêteur a juste pour rôle de vérifier que la loi est respectée. **Quelle décision sera prise ?**

6- Projet travaux Pichat.

L'association a répondu aux articles de *l'Info du c'Oingt de novembre*. Le recours de l'association contre la décision d'implantation des services dans la maison Pichat est toujours à l'étude au Tribunal administratif. La commune veut-elle vraiment lancer les travaux concernant la maison Pichat ? L'exemple historique d'un legs sous conditions annulé en 1911 confirme la procédure qu'il aurait fallu utiliser... à la condition que les arguments soient très forts car le juge respecte en priorité le vœu du donateur : l'avis des descendants ne compte pas.

[voir la réponse aux articles de l'Info du C'Oingt](#)

A noter : L'article historique de Jacques Prost sur la rue Peignaux-Dame, est incomplet sur la partie juridique du legs effectué par M. Peignaux à la commune.

7- Visite pour les scolaires le 18 octobre 2024

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/index.php/culture/532-journees-nationales-de-l-architecture-2024>

deux classes CM1- CM2 ont mené l'enquête avec Marie-France Rochard dans les rues du centre ancien. Où se trouvait la demeure du seigneur au Moyen-Age ? *Bonnes fêtes à Tous*